

Mémoire et Patrimoine de Les Marches



Patrimoine vivant
L'histoire des cafés
aux Marches
1ère partie

Histoire locale
Les eaux du Granier

Nos travaux de généalogie
La famille Maurin

Nos travaux et enquêtes
Le dernier nymphéa alba
des Marches

Intermède patoisant
Lé Trè Soulan-ne O
No-z-éton, on kou, trè komère

Actualités
Soirée de l'association
Journée du patrimoine
Recherches archéologiques

Edité par

ASSOCIATION MÉMOIRE ET
PATRIMOINE DE LES MARCHES



Information et adhésion

L'association "Mémoire et Patrimoine de Les Marches" a été fondée en juin 2006 et s'active depuis lors à réaliser son objectif à savoir : la sauvegarde, la valorisation et l'étude du patrimoine de la communauté de Les Marches dans toute sa diversité.

Pour information :

GARLATTI Ghislain
Président de l'association
06 88 72 87 77

n° d'association 0732015849

Adhésion 10 euros

(5 euros pour mineurs et étudiants)

Rédaction

Le premier numéro de ce périodique est paru en mai 2007. Sortant deux fois par an, le bulletin "Mémoire et Patrimoine de Les Marches" présente aux lecteurs le travail des différents groupes au sein de l'association, ainsi que des récits en rapport direct avec Les Marches.

Toute personne qui souhaite publier un article dans le bulletin doit soumettre son texte et les illustrations l'accompagnant, à la lecture du Comité de rédaction. Les opinions exprimées dans les articles parus n'engagent que leurs auteurs.

Directeur de publication

Ghislain GARLATTI

Comité de rédaction

Nicole LOMBARD, Noëlle MERLET,
Nadezhda SLAVOVA,
André BERTHOLET, Jean-Robert DASSE.

Conception, impression par nos soins

Diffusion

Après des commerçants locaux
A l'occasion des manifestations que l'association organise ou auxquelles elle est invitée.

Après des associations touchant au patrimoine et à l'histoire.

A la Médiathèque de Chambéry.

Bulletin gratuit

Edito

Notre Association travaille depuis Sans à l'étude de notre patrimoine. Le sérieux de nos études et de nos objectifs nous permet aujourd'hui d'avoir la reconnaissance de nombreux interlocuteurs au niveau départemental et régional.

CNRS, Service Régional d'Archéologie et demain Communauté de Commune du Pays de Montmélian, nous tissons actuellement des partenariats profitables avec de nombreuses institutions. L'intérêt de ces acteurs pour notre commune, démontre l'importance de son patrimoine. Les moyens qui seront développés, notamment pour l'Archéologie, vont faire progresser considérablement nos connaissances sur le passé de notre vallée et sur la catastrophe de l'éboulement du Granier.

Les moyens existaient, les sites existaient, les volontés existaient: il suffisait de les réunir.

Tel est le sens de notre action : réunir hommes et moyens pour faire avancer nos connaissances et les partager.

Ghislain GARLATTI

Président

Sommaire

Edito par Ghislain GARLATTI P. 02

Les cafés aux Marches (1ère partie)
par Noëlle MERLET P. 03

Les cafés et les jeux
par Jean Robert DASSE P. 10

Les eaux du Granier
par Ghislain GARLATTI P. 11

Nos travaux de généalogie la famille Maurin
par Marie Odile LAURENT P. 14

Le dernier *Nymphéa Alba* des Marches
par Ghislain GARLATTI P. 17

Lé Trè Soulan-ne O No-z-éon, on kou, trè komère
Les trois soulardes ou Nous étions, une fois,
trois commères
Shanson transkrita è patoè d'le Morshs, è ékrits
è grafi 'Konflan. Jean DARDIER P. 18

Actualités

Participation à la vie communale P. 20

Anniversaire de la fondation du bourg P. 21

Actualités diverses P. 22

Nos lecteurs nous écrivent P. 23

Patrimoine vivant

Les cafés aux Marches

Expresso de Café - 1^{ère} partie



Taverniculae
Bas relief gallo-romain de la fin
du II^{ème} siècle Musée Archéo Dijon



Marchand de vin rouge
"Tacuimū sanitatis d'ibn Butlān, XV^{ème}
Paris. BnF "Huis coupé et à pot renversé"

La table se compose d'un comptoir et d'une surface plane munie de rebords pour éviter que les récipients ne tombent. Les gobelets à boire au Moyen Âge peuvent être en bois, en corne ou en métal. Les verres sont employés dès l'époque franque. Des textes judiciaires de la fin du Moyen Âge signalent que des aubergistes sont condamnés pour avoir utilisé des pintes d'étain trop petites; celles-ci, en effet, sont contrôlées car elles servent à mesurer le vin.

Essor du commerce et multiplication des tavernes

L'histoire des cafés est étroitement liée à celle du vin et donc de la vigne dont des traces ont été retrouvées il y a huit mille ans au Proche Orient.

Le vin fait son irruption en Gaule, vers 600 avant J.-C., date à laquelle les Grecs fondent la colonie de Marseille et entrent en contact avec les peuples celtes (Gaulois) établis dans l'arrière-pays. La Gaule devient le principal marché du vin romain en Occident : il est importé par milliers d'hectolitres, sur des navires.

Le vignoble se développe et au milieu du I^{er} siècle, un événement bouleverse l'histoire de la viticulture, c'est la création d'une nouvelle variété de vigne: l'Allobrogica résistante aux hivers rigoureux. Dès lors vont naître au cours des 4 siècles suivants, les plus célèbres vignobles : Bordelais, Bourgogne, vins de la Vallée de la Loire, Champagne, vins de Rhin et Moselle. Ce développement profite aux débitants de ce fameux breuvage qu'ils soient importants marchands de vin ou petits commerçant.

Les gallo-romains, établirent alors, à la manière des romains, des « Taverniculae » débits de boissons où les clients se fournissaient en vin au jour le jour.

Puis le Moyen Âge se fait le témoin des progrès de la qualité du vin. Devenu le premier personnage de la cité, l'évêque entretient autour de celle-ci un vignoble de qualité. Les monastères s'installent dans les sites propres à la viticulture ; ce vin n'avait sans doute aucune commune mesure avec le "jus de la treille" ou de "vin de la courtille" (ancien synonyme de jardin) cultivé sur des treillages en cerceau dans des jardins modestes. La surabondance de vin alors, demandait à écouler le surplus de production, aussi il était fréquent qu'un propriétaire d'un hôtel se transforme en marchand de vin, faisant d'une des pièces qui ouvraient sur la rue, une boutique où les passants pouvaient s'arrêter pour acheter du vin.

Et c'est bien la façon de vendre le vin qui va distinguer les établissements « Marchand de vin », de la taverne et du cabaret. En effet Jusqu'à la fin du XVII^{ème} siècle, on ne pouvait pas s'installer pour boire chez les marchands de vin, désignés sous une foule de noms : «vinetiers», «vingniers», «vinstiers», «vinters», «vintiers», «vyniers»... le vin qu'on leur achetait : il fallait l'emporter, pas question de s'asseoir et de boire sur place. D'ailleurs les édits médiévaux précisaient

la manière dont devait être vendu le vin dans ces lieux : " à huis coupé et à pot renversé." Seul le volet supérieur de la porte, divisé en deux dans le sens de la hauteur est ouvert. Cela permet de verser le contenu d'un pot dans le récipient que tend l'acheteur resté dans la rue et qui ne peut entrer. Cette coutume survivra jusqu'au règne de Louis XV (1710-1774).

Il fallut attendre le Moyen âge pour s'asseoir et boire à la taverne.

Les tavernes vendent une seule boisson : le vin. Les rues s'animaient des crieurs, payés par le tavernier, ils parcouraient les rues, faisaient goûter le vin et donnaient le prix de vente. Les passants pouvaient les entendre crier : « le vin de sauge, le vin de romarin, le gentil vin blanc et clairet ».

Aller à la taverne constituait une distraction attrayante quoiqu'onéreuse. On y vendait plutôt du vin de mauvaise qualité, souvent mélangé avec de l'eau, sucré au miel, le plus souvent accompagné de harengs bien salés.

La taverne est signalée le plus souvent par une enseigne végétale : lierre, houx, cyprès. L'on y boit beaucoup de vin, et si le vin blanc passe pour mieux convenir aux personnes âgées, le vin rouge n'est pas interdit aux jeunes et aux enfants ; les médecins leur interdisent en revanche la consommation de vins vieux fruités (plus chargés en alcool), "nocifs pour les sens et la mémoire des enfants". La consommation de vin s'est de plus en plus popularisée, et la taverne devient le lieu de la sociabilité médiévale.

A la fin du xvème on fréquente les tavernes et autres établissements qui servaient de la nourriture et de la boisson, notamment les cabarets (restaurant bon marché), mais ce sont des lieux où l'on se réunit pour boire et jouer plutôt que pour manger.

Pour faire face aux rixes, fraude, ivrognerie, bagarres, le pouvoir au XVIème siècle met en place des règlements : c'est l'apparition d'une véritable police des débits de boissons. (édit du 15 aout 1536 qui entend réprimer l'ivrognerie). L'ordonnance d'Henri II en mars 1587 réglemente la situation des apprentis et des veuves, les conditions de travail des cabaretiers, c'est la reconnaissance du métier des débitants de boissons. Dans la même année, une ordonnance oblige une enseigne spécifique, pour les auberges, tavernes, cabarets le rébus est particulièrement prisé, par exemple, un K (un K barré) cabaret; un puits dont on tire de l'eau : « un puissant vin », d'autres ne manquent pas d'humour : la femme sans tête : « tout est bon », « le lion d'or » qui

rappelle qu'au lit on dort ; bien que ces établissements n'aient pas bonne réputation, leur nombre augmente.

Le XVIIème siècle voit les cabarets se multiplier aussi bien à Paris que dans toute la France, et on commence à voir une différence entre la clientèle du cabaret et celle de la taverne. En effet les gens aisés se divertissent au cabaret laissant la taverne aux petites gens, c'est en tout cas ce qui ressort d'une lettre royale de 1680 dans laquelle on peut lire " *il n'y a que le menu peuple seulement qui se retire chez les taverniers*". **Règlementés et surveillés ces établissements font partie intégrante du paysage : c'est au cabaret du village que l'on fixe les impôts de la paroisse on y joue, même si les jeux y sont interdits, on s'y dispute et on y parle. le cabaret devient un siège d'opinion publique ; les autorités voient d'un mauvais œil ses foyers de discussions et de débauche. Le vin, le tabac continuent à sévir dans les cabarets et l'eau de vic ne fait qu'accentuer l'ivrognerie. Les cabarets deviennent dangereux pour le régime et de nouveau on fait appliquer des textes réglementant horaires, interdiction de jeux.**

Ce qui change à la fin de ce siècle ? Alors qu'on ne buvait que du vin dans les cabarets, on peut dès lors, y servir de l'eau de vie. Et puis arrive le café.

De premiers établissements s'ouvrent sur Paris, pour servir du café, les salles sont spacieuses, les tables sont en marbre, des miroirs sont accrochés au mur, l'espace est ordonné : le café est né. Le café est lieu de rencontre de la bonne société l'endroit où on échange les idées, on lit le journal on parle littérature, théâtre, le succès des cafés est immédiat.



Enseigne de cabaret
Ferme musée Les Marches
Photo Musée Savoisien

"Le terme de restaurant au XVIII^{ème} ne désigne alors qu'un simple bouillon de viande, un certain Boulanger en 1765 qui habitait rue des Poulie, eut l'idée d'ouvrir une boutique dans laquelle il servait des boissons ainsi que le fameux bouillon et, comme il n'était pas traiteur, il ne pouvait pas servir de ragoûts. Il cuisinait donc des volailles au gros sel, des oeufs frais, servis sans nappe sur de petites tables de marbre. Sur sa porte se lisait cette inscription inspirée d'un passage des l'Évangiles : « Venite ad me omnes qui stomacho laboratis et ego restaurabo vos. », ce qui signifiait : « Venez tous à moi, vous dont l'estomac crie misère, et je vous restaurerai » Les pâtisseries les marchands de pâtés d'alors ne sont pas d'accord prétextant qu'il faisait concurrence et que le fameux M. Boulanger n'était pas traiteur. Malgré le procès M. Boulanger eut gain de cause, il agrandit son commerce et proposa à ses clients un large choix de produits : la première carte a vu le jour. D'autres le suivirent".

Un candidat qui souhaitait ouvrir un débit de boisson devait faire une demande écrite au Syndic, joindre un certificat dans lequel le syndic attestait des bonnes mœurs de la famille et de l'utilité de l'établissement, souvent l'approbation du curé était donnée..... Justifier de l'utilité publique, enfin le futur cabaretier jurait dans un acte de soumission de ne jamais enfreindre les lois, le gouverneur enfin accordait ou refusait l'autorisation. Il s'agissait d'un permis annuel et devait être réitéré l'année suivante.

Les tavernes disparaissent, les cabarets avec leurs salles obscures, fumeuses, leur sol en terre battue, leur comptoir avec des pots en étain d'une propreté parfois douteuse restent fréquentés par le peuple.

A la fin du XVII^{ème} siècle trois grands établissements se distinguent selon les produits vendus : brasseries, marchands de vins (tavernier, cabaretier) café (limonadier distillateur).

Puis au XVIII^{ème}, cabarets et cafés vont entrer en concurrence avec les restaurateurs.

La vie quotidienne et troublée des cafés aux Marches

Plus proche de nous au XVIII^{ème} durant la période Sarde, le peuple des cabaretiers et aubergistes est un univers où avec la fortune coexiste le misérable. Si à Chambéry on trouve un mélange de cabarets borgnes et d'auberges avec grande remise et écuries pour loger 200 chevaux, la Savoie reste un pays encore très pauvre. Les auberges et cabarets à cette époque sont des lieux où se jouent la contrebande de sel et de tabac. L'ambiance des cabarets y est parfois violente, parfois de fêtes et de danses. On se soucie peu des autorisations légales et les gargotes se multiplient. Le café lui va s'imposer comme un lieu de rencontre, de repos après le travail, les clients viennent se distraire au café ou se laisser distraire par les nombreux divertissements que le cafetier propose : jeux de cartes, dés, échecs, dominos, billard.

Le travail de dépouillement effectué par le groupe de généalogie nous permet de « rencontrer » ces premiers marchers cabaretiers, cafetiers, aubergistes acteurs de cette épopée des cafés : dès 1753 l'Etat civil nous informe de l'état de Sieur Nicolas MILLE aubergiste, en 1794 Charles BILLION cabaretier. Imaginons ces cabarets, établissements de campagne jouant un rôle d'étape sur les petits trajets entre les villages, répondant à des besoins simples ils préparaient des repas arrosés de vin rouge. Ces établissements se composaient de deux ou trois pièces, une pour les clients une pour les jeux, la troisième était la cuisine. Dans la salle principale sont installées quelques tables, des chaises, une pendue, un poêle une cheminée. Il régnait dans cet univers des ambiances typiques qui engendrèrent une crainte du pouvoir politique et une prolifération des lois et des règlements, dont firent les frais nos marchers. Ainsi sous le gouvernement SARDE le sieur Gonnet qui souhaitait ouvrir un débit de boissons aux Marches dû faire une belle lettre à Monsieur le syndic de la commune, pour en demander l'autorisation et l'accompagner de justificatifs de bonnes mœurs.

Mais cette sévérité de la législation, entraîne une recrudescence des infractions largement réprimandées par les carabiniers royaux. Puis dès 1801 et jusqu'au milieu du XIX^{ème} un droit était appliqué sur les cafés et cabarets et le sieur Gonnet dut s'acquitter d'un impôt dont le montant est déterminé en fonction de la destination de son établissement : si café avec billard ou sans, si auberge, si le cabaret loge à pied et avec écurie. A cela s'ajoute un droit d'octroi : droit d'entrée sur les tonneaux de vin et droit de débit.

La commune des Marches se doit de faire appliquer le règlement, c'est ainsi que l'on apprend grâce au compte rendu de la réunion du conseil du 05 juin 1842 auquel étaient présents les cabaretiers et bouchers des Marches, que Mathieu Alexis qui a débité 33 hecto de vin, 8 litres et demi d'eau de vie doit s'acquitter de la somme de 25, 60 livres quant à l'octroi sur les bestiaux Mathieu déclare débiter cinq bœufs ou vaches, trente deux moutons et dix veaux soit 28 livres.

D'autres cabaretiers sont présents Gonet Benoit, Blanchin Jacques, Rochat Antoine. Est là aussi, Moulin Josephine femme de Philibert Quenaud qui explique qu'elle fait la même déclaration que l'an dernier : 39 hecto de vin et 6 litres d'eau de vie, mais elle fait observer qu'elle vend beaucoup moins car beaucoup de personnes se permettent de faire les cabaretiers et de vendre du vin sans aucune autorisation. Crut de l'impôt pour Dame Moulin : 26 livres.

Le règlement trop sévère en effet multiplie les infractions, mais la délation est courante car un tiers de l'amende perçue revient au délateur.

Cet abonnement est payé par quart chaque trimestre, et il n'est pas toujours possible pour les débitants de payer. Et nos cabaretiers et aubergistes se rebellent contre la municipalité et écrivent à l'intendant une lettre de protestation, mais en vain.

Pendant près d'un siècle, ces droits ont été fluctuants. À la fin du XIX^{ème} siècle c'était l'impôt le plus mal aimé des cabaretiers, le mieux aimé des gouvernances ; cet impôt assurait par exemple les 2/3 des dépenses d'urbanisme de la municipalité de Chambéry.

Après les règlements, les impôts, voici les contraintes horaires. Jusqu'au milieu du XIX^{ème}, début du XX^{ème} : la salle de café de notre village est éclairée le soir par les sources de lumières habituelles : chandelles, lampe à huile ou cheminée, les horaires des débits suivaient le rythme du jour. Déjà en 1840 il avait été décidé la fermeture des établissements à 11H pour les grands centres et 10H pour les autres. Sous le second empire 1850/1870 « Dieu impose la fermeture à 11H pour Chambéry et Aix pendant la saison de cure, à 10H pour les chefs lieux et communes avec gare et à 9h pour le reste des communes. Les établissements devaient aussi fermer pendant les offices. Il faudra attendre La république laïque (1905) qui supprimera l'obligation de fermer pendant l'office.

Aux Marches, le conseil délibère le 03 mars 1857 sur le règlement de police urbaine et rurale : sont présents : Falcoz secrétaire de séance, Vivian Syndic, Gourvert Camille Conseiller. Dans le chapitre 1er : ventes de

marchandises et de comestibles, salubrité, Art. 6 on peut lire : "Les auberges et autres débits de liquide ne seront pas ouverts avant le lever du jour et ils seront rigoureusement fermés le soir à dix heures. Si non respect, s'applique la loi de septembre 1848 le contrevenant pourra être puni d'une amende supérieure à 10 livres", et aussi de fermeture.



Cette chasse aux horaires va se poursuivre longtemps, nous avons ce courrier du 17 juin 1873 du Préfet à M. le maire des Marches qui a plusieurs reprises condamne le sieur Pernet pour fermeture tardive.

Avec la loi du 29 décembre 1851 c'est la Préfecture qui est chargée d'accorder les autorisations « aucun café ne pourra ouvrir sans l'autorisation préalable de la sous-préfecture, avant cela une enquête sera faite par la gendarmerie pour connaître la probité du demandeur. La demande est adressée au maire, qui la transmet au sous-préfet avec son avis motivé et le nombre de

cabarets de la commune, il revient au préfet de donner son accord final. Pour démissionner, les cabaretiers doivent expliquer les motifs qui les poussent à fermer leur établissement ; de même une autorisation doit être faite pour que l'établissement soit géré par la veuve du cabaretier. La seconde république adoptera cette loi jusqu'en 1880.

Dénombrement des commerçants des Marches

En 1861 : 4 cabaretiers

Le Bourg :

MATHIEU Etienne cabaretier/BIZET Annette
MAURIN Claude cabaretier/BOUVIER Louise

Hameau de Saint André :

LARPIN Claude cabaretier/PERCEVAL Hélène (Vve FROMAGET)

Hameau de Myans :

JOLLAND Joseph cabaretier/GUILLET Marguerite

En 1876 : 4 aubergistes

Le Bourg :

BOUVIER François aubergiste/BIZET Annette

Hameau de Saint André :

DUPRAZ Claude aubergiste/VALLIER Louise

Hameau de Myans

JOLLAND Joseph aubergiste/GUILLET Marguerite

LAMBERT Jean aubergiste/CARTIER François

Quelques autorisations préfectorales ont été trouvées aux archives :

Carriet Claude, Fromaget en 1866, Rey Jean, Dame Noiray veuve Cartier, Chevallier François, Bernard Balthazar, Carle Jean, Lambert Jean, Guillot François à St André

On aura remarqué l'évolution de la profession : 1861 ils sont cabaretiers et à partir de 1867 ils sont aubergistes.

Puis la France de la troisième république restaure les libertés démocratiques et la loi de juillet 1880 supprime tout obstacle à l'ouverture des débits de boissons. Une déclaration préalable 15 jours avant l'ouverture est suffisante ! Développant ainsi les ouvertures des débits sur la commune.

En 1881 : 3 aubergistes

Le Bourg :

BOUVIER François aubergiste/BIZET Annette aubergiste

Lieu-dit L'auberge et Champlong :

BOUVIER Louis aubergiste/COMBAZ Françoise aubergiste (café épicerie)

Hameau de Saint André :

DUPRAZ Claude aubergiste/VALLIER Louise aubergiste

De nouvelles demandes arrivent sur le bureau du Maire de la commune :

Vivet Nicolas, Claude Vissoud, Richard Eugène, Claude Chevallier, Joseph Genevois, Louis Bal, Louis Bourvier, Pegaz Philibert, Detraz Joseph, Peceval Joseph, Bouvier Joseph, L Petain....

En 1886 : 4 aubergistes

Le Bourg :

BOUVIER François aubergiste/BIZET Annette aubergiste

MATHIEU Paul aubergiste (fils d'Annette BIZET)/GIRARD Claudine aubergiste

Hameau de Saint André :

DUPRAZ Claude aubergiste / VALLIER Louise aubergiste

GUILLOT François aubergiste/ VIBOUD Joséphine aubergiste

En 1891 : 2 aubergistes

Le Bourg :

MATHIEU Paul aubergiste/ GIRARD MADOUX Claudine aubergiste

Hameau de Saint André :

GENEVOIS Joseph aubergiste/ CENDRE Marie aubergiste

En 1896 : 4 aubergistes 1 débitant

Le Bourg :

PERCEVAL Jacques : débitant porte à pot

GIRARD MADOUX Claudine aubergiste

MATHIEU François (fils)

BOUVIER Louis aubergiste/ COMBAZ Françoise aubergiste

Hameau de Saint André :

GENEVOIS Joseph aubergiste/ CENDRE Marie aubergiste

En France si on dénombre 367.825 cabarets en 1881 on compte 483.704 débits de boissons en 1911, cette forte augmentation se poursuivra jusqu'à la veille de la 1ère guerre mondiale. En même temps, un fléau s'est abattu sur le pays : l'alcoolisme et la lutte avec le clergé.

La lutte du clergé

Dans les campagnes les cabarets se substituent aux veillées pour les hommes. Ils représentent l'espace de défoulement, ils sont vite apparus comme des lieux de contre église. Ces modestes débits de boissons où l'on

peut manger et parfois dormir n'ont pourtant à priori rien d'affamant cependant, le clergé cherche à fermer ou limiter les dérèglements de leurs activités. Et puis la proximité des débits de boisson exaspère la bourgeoisie suite, à des plaintes incessantes le gouvernement décide d'appliquer l'ART.9 de la loi du 17 juillet 1880 qui se retrouve aujourd'hui dans l'art L49 du code des débits de boissons : « Les maires pourront prendre des arrêtés pour déterminer les distances... »

Entre 1882 et 1889, cette liberté totale entraîne une aberrante variété de distance tandis que Montméliant propose 30 mètres, Saint Cassin propose 150 mètres et Aix les Bains 1 500 mètres alors que cette ville d'eau thermale accueille touristes et curistes. Hormis ces situations la majorité des communes proposent une distance variant de 10 à 70 m. En Savoie, en juillet 1934 le préfet met en place un ultime arrêté : la distance varie de 50 m pour les communes de 200 à 500 hab, à 300 m pour les communes de 1501 à 5000 hab, ce qui contribue à diminuer le nombre d'établissements.

Mais en Savoie comme sur l'ensemble du territoire national, la consommation d'alcool augmente de 80% pour les période de 1900 à 1914. Alors que les français consommaient plutôt du vin, ils vont alors consommer des boissons à un fort degré d'alcool. Les discours tendent à décrire les classes populaires comme rongées par le fléau de l'alcoolisme, commence alors, une lutte acharnée contre l'alcoolisme. Les premières sociétés de tempérance se créent en 1870, en 1901 est créée la ligue nationale contre l'alcoolisme, en 1906 la ligue lance une campagne contre l'alcoolisme et l'absinthe, qui connaît son heure de gloire entre 1900 et 1912.

De plus on comptait alors un millier de distilleries dans un pays de vin, la mévente du vin déclencha la colère et la crise des viticulteurs, des syndicats de viticulteurs montèrent à Paris avec le slogan "tous pour le vin contre l'absinthe".

Le décret du 7 janvier 1915 qui interdit la fabrication, la circulation et la vente de l'absinthe et de boissons similaires. En même temps que fut interdit l'absinthe, il fut interdit en 1916 aux bouilleurs de crus d'installer de nouveaux alambics.

Et pendant ce temps la aux Marches :

En 1901 :

2 restauratrices et 3 débitantes

Le Bourg :

GIRARD Claudine restauratrice

MATHIEU Joséphine restauratrice

BOUVIER Louis débitant

COMBAZ Françoise débitante

BOUVIER Marie (fille) débitante

En 1906 :

Le Bourg : 1hôtelier

MATHIEU François hôtelier/MARTIN Joséphine

hôtelière

En 1911 : 2 restaurateurs limonaders, 1 cafetier

Hameau de Saint André :

GENEVOIS Charles Joseph cafetier épiciers/CENDRE Marie

Le Bourg :

CHAMOUX Maurice restaurateur garçon limonadier/CARRET (vve ROGNIN) restauratrice limonadière

MATHIEU François Joseph restaurateur/MARTIN Mélanie Joséphine débitante

Un seul changement dans la loi, en 1915 un décret divise les débits de boissons en deux catégories : les cafés où l'on débite des boissons hygiéniques, apéritifs, spiritueux en complément des repas, les établissements qui ne proposent pas de restauration, de fait la loi de 1880 permet à toute personne qui voudrait ouvrir un café de le faire par simple déclaration.

En 1921 : 1 cafetier et 1 restaurateur

Le Bourg :

MATHIEU François propriétaire cultivateur et restaurateur /MARTIN Mélanie Joséphine cuisinière

PERCEVAL Victor Joseph (fils de Jacques) receveur buraliste cafetier/SANDRE Joséphine Lucie aide buraliste et cafetier

En 1926 :

Le Bourg :

PERCEVAL Victor Joseph receveur buraliste et cafetier/SANDRE Joséphine Lucie aide buraliste et cafetier

MATHIEU Paul François cafetier et cultivateur/MARTIN Mélanie Joséphine débitante de café restaurant

MATHIEU Louise (fille) employée au café-restaurant

Les Marches le 3 août 1921

Monsieur le Maire

M. Soussignan Gerces Victor
 Ricœur Barceliste, né aux Marches
 demeurant aux Marches
 (chef lieu) déclare vouloir
 ouvrir un débit de Boissons
 dans mon domicile dont
 je suis propriétaire.
 (sur la route nationale qui
 traverse le chef lieu)
 Veuillez agréer mes
 respectueuses salutations

Gerces Victor

Entre 1840 et 1936 en Savoie nous constatons une augmentation des cafés, surtout à la campagne, où l'on compte 1245 cafés contre 597 en ville, dont 230 pour Chambéry. Notre commune a suivi cette évolution, et si nos Marcherues en fonction des époques, ont saisi l'opportunité d'être cabaretiers, cafetiers ils sont devenus en ce milieu du XX^{ème} de véritables commerçants qui ont transmis leurs commerces de fils en fille, animant la vie locale et apportant un service de proximité aux Marcherues et aux touristes qui déjà traversaient notre commune.

Pour compléter ce premier exposé sur les débits de boissons, nous évoquons page suivante différents jeux qui ont été pratiqués dans ces lieux.

Dans le prochain bulletin paraîtra la deuxième partie de cet article, elle nous donnera un autre aperçu des cafés aux Marches, de l'après guerre à la fin du XX^{ème} siècle.

Des jeux dans les cafés : quelques repères historiques (jusqu'au XIX^{ème} s.)

Plusieurs gens de mestiers (métiers) et autres du petit peuple quittent leur ouvrage et leurs familles pendant les jours ouvrables pour aller jouer à la paume, à la boule, aux dez, aux cartes, aux quilles et à divers autres jeux en divers cabarets et autres lieux publics : que plusieurs d'entr'eux après avoir perdu tout leur bien s'adonnent à voler, à tuer, et à mener une très mauvaise vie, ainsi qu'il a été reconnu par la confession de quelques uns de ce caractère (...) fait défenses aux personnes de cette condition de jouer pendant les jours ouvrables, à peine de prison et d'amende arbitraire, dont les dénonciateurs auront le quart. - Charles VI de France - 1397



*Alea jacta est
(dé romain)*

la chance, c'est comment choient les dés ou les osselets

Depuis 5000 ans, les hommes s'en remettent au hasard pour connaître ou infléchir leur destin ; jet d'osselets, de coquillages, de cailloux... Quant aux dés à points, on en trouve dès le VII^{ème} s. av. J.C. Les soldats tirent au sort pour partager un butin.

Dans les trinquets, au XIV^{ème} s., on jette un dé sur un échiquier après avoir misé blanc ou noir. Liés aux paris d'argent, les dés (quelque fois pipés) sont considérés comme l'invention de Satan. A plusieurs reprises, on essaye d'interdire les jeux dans les cafés. A une époque en Savoie, on est autorisé à miser des épingles.



*Autre dé romain à
20 faces !*

la mora, un jeu de hasard et de tactique venu de l'antiquité

D'une personne franche et honnête, Pétrone écrit (dans le Satiricon) qu'on aurait pu jouer à la mourre avec lui dans le noir.

Ce jeu, répandu au XVI^{ème} s. se concentre ensuite dans la future Italie et dans le sud-est de la France.



Des joueurs niçois au XIX^{ème} s..

Simultanément, deux joueurs annoncent un nombre de 0 à 10 et montrent chacun de 0 à 5 doigts. Celui qui a annoncé le total des doigts montrés, gagne.

Les annonces en pays niçois : un - deux - très - quatre - cinq - six - sept - ueuch - nou - dès

Les jeux de cartes, longtemps des jeux de hasard et d'argent

Bassette, trente et un, lansquenet, brelan, autant de jeux de cartes qui sont des jeux de hasard pur et de combinaison. A partir du XVII^{ème} s. apparaissent des jeux par levées.



Dans un cabaret v. 1630

la scopa, dont la consonance du nom trahit bien l'origine, est apparue au XVII^{ème} s. C'est un jeu par levées, mais on y mise de l'argent. (On le retrouve jusqu'à notre époque, comme le montre le film de Commencini l'argent de la vieille).

le jass, est un jeu par levées et combinaisons, pratiqué en Suisse à la fin du XVIII^{ème} s. On y joue ... les pièces du cochon comme gain. Il introduit l'atout et peut être considéré comme l'un des antécédents de la belote, au même titre que le bezigue et la manille (XIX^{ème} s.)

Après de nombreuses tentatives d'interdire les jeux de hasard et les paris d'argent, l'état institue une loterie (dès le XVII^{ème} s), puis les autorisera progressivement dans des lieux réservés (cercles de jeux, casinos, sociétés de course, etc...)

Dans la seconde partie de cet aperçu qui paraîtra dans le prochain bulletin, nous parlerons des jeux d'adresse et des jeux plus contemporains.

Histoire locale

Les eaux du Granier

Extrait du guide « Aux Abymes, autour des lacs », publié par l'association

Une cinquantaine de sources surgissent sur les flancs du Granier, véritable « citerne naturelle ». La première source fut captée en 1780 à l'initiative du marquis Eugène de Bellegarde, seigneur entre autres de Les Marches. C'est lui, qui transforma le château en un petit palais (on lui doit plus particulièrement les fresques de la salle des fêtes). Un jour, dans le même esprit esthétique, il voulut agrémenter son château d'une fontaine, toujours visible dans le jardin intérieur. Il décida d'acquérir et de capter la source de Maltaverne. Par des conduits, en bois, l'eau descendait la côte, traversait les Abymes et remontait en direction du bourg. Là, elle devait être stockée sans doute dans une citerne se trouvant au-dessus du porche d'entrée du village, puis coulait jusqu'au château. Cette toute première expérience fut suivie d'autres.

Aujourd'hui, sept sources approvisionnent en eau Les Marches, Myans et Apremont. Cet effort hydraulique est surtout le legs des autorités municipales du XIX^{ème} siècle. En effet, dans les années 1860-1870, le « problème de l'eau » est à l'ordre du jour lors de nombreuses réunions du Conseil municipal.

Déjà à l'époque, les élites locales avaient pris « conscience de l'importance de la ressource » du fait que les eaux captées pourraient tarir et que plusieurs hameaux restaient alors à équiper. Elles avaient conclu qu'« il importe à la commune de se ménager les droits en prévision de ces éventualités futures ». Cette ligne de développement guida la politique locale des années suivantes comme le prouvent les achats de sources par la commune et le ménagement d'un droit exclusif de fouilles et de drainage dans le secteur jusque sur le territoire

même de Chapareillan. Et comme le prouvent aussi les grands travaux de canalisation de l'année 1878, qui reliaient les communes de Myans, Les Marches et Francin à la source de la côte Saint-André.

L'eau de Saint-André était devenue une richesse convoitée et exposée à la prédation de l'intérêt privé. Ainsi, de nombreux entrepreneurs se sont mis à creuser des sondages à la recherche du précieux liquide comme le témoigne une lettre de la veuve Mollard, datée du 3 novembre 1905. Celle-ci se plaignait à la mairie des fouilles de « *Monsieurs Folliet [...] faites il y a plusieurs années* » et du danger qu'elles représentaient du fait « *que plusieurs d'entre elles n'ont pas été comblées* ». L'action privée entraînait ainsi en conflit avec l'intérêt général. C'est justement dans le cadre de cette opposition entre intérêt privé et collectif que se déroule l'épisode de la « guerre de l'eau ».

La guerre de l'eau est une belle histoire, qui s'échelonne du 20 août 1904 au 1er juillet 1905, mais dont l'écho résonna aux Marches durant tout le XX^{ème} siècle. Cette aventure villageoise concerne une petite source, la source Verdun, située en territoire de Chapareillan.

Des industriels de ce village dauphinois (Messieurs Genton, Chautain, Chapelard, Roche-Gaillon et Callet) avaient décidé d'utiliser comme force motrice les eaux de cette source qu'ils avaient achetée afin d'alimenter leurs entreprises, qui se trouvaient en contrebas sur les bords du Glandon. Le 20 août 1904, ces usiniers demandèrent donc à l'entrepreneur Barthélémy Cravario de créer un canal de 20 m de long, 1m 20

de large et de 60 cm de profondeur pour canaliser les eaux de ladite source.

Mais le Marcherou François Gandy, qui était copropriétaire d'un dixième de cette source, s'opposa au projet en vertu des clauses contractées lors de l'achat stipulant que le cours et le débit du ruisseau de la source ne pouvaient être modifiés. Malgré cela les usiniers et Cravario passèrent par-dessus son veto et lancèrent les travaux. Gandy, craignant de plus que la canalisation détourne des eaux communales et affecte le réseau du village, demanda le soutien de la municipalité pour entamer une action en justice. La mairie des Marches, qui depuis une quarantaine d'années se méfiait des meuniers du bas Glandon, manda un huissier, qui constata les travaux en cours le 24 septembre 1904. On envoya une sommation à Cravario pour qu'il arrête les travaux en attente d'une décision de justice. Celle-ci devait avoir lieu le 7 octobre 1904 à Grenoble.

Cravario, malin, fit mine de n'avoir pas reçu le courrier officiel et, au lieu d'arrêter, redoubla d'efforts pour terminer ses travaux au soir du 4 octobre afin de mettre tout le monde devant le fait accompli. Il y réussit si bien que dans la journée du 5 octobre les eaux de la source furent détournées. Comme l'avait prédit Gandy, les eaux de la commune en furent affectées et la canalisation de 1878 se vida. Ce 5 octobre 1904, l'eau ne coula plus dans les fontaines des Marches, de Francin et de Myans ...

A cette époque où l'eau courante dans les maisons n'existait pas encore, l'eau des fontaines était un élément vital. L'absence d'eau eut sans doute, tout d'abord, un effet de surprise sur les Marcherous, qui venaient y puiser leur ration quotidienne. Puis, la surprise se transforma sûrement en panique, tout le bourg se trouvant soudain animé d'une rumeur, qui se révélait être dramatiquement vraie : il n'y avait plus d'eau au village. Le tocsin sonna en pleine matinée. Sur la place publique des Marches se réunirent alors plus de 900 personnes. La communauté entra en ébullition et ne tarda guère à trouver le responsable de leur malheur.

Tant et si bien que le 6 octobre 1904, nous raconte

un document de justice, malgré les appels au calme du maire et du garde-champêtre, malgré le déploiement de gendarmes, « un groupe d'habitants des Marches » est allé sur le chantier de Cravario pour y détruire « quelques travaux édifiés par divers particuliers ayant pour résultat de détourner les eaux, qui alimentaient les communes des Marches, Myans et ont brisé et comblé cette canalisation à la naissance même ». Le peuple avait parlé et de manière spontanée avait réglé son problème ...

Mais la justice parla d'une autre voix et le 7 octobre François Gandy, qui était au tribunal de Grenoble pour demander la cessation des travaux, fut condamné. Sa plainte contre les usiniers fut jugée non recevable au motif que, selon leurs dires, les usiniers ne « veulent pas détourner les eaux », mais juste « vidanger le surplus de la source ». Ils pouvaient donc continuer à faire des fouilles et des canalisations comme l'autorisaient les clauses d'achat de la source.

Devant ce déni de justice et tant de mauvaise foi, les Marcherous se sentirent d'humeur, le 8 octobre, à finir le travail qu'ils avaient commencé l'avant-veille. Ils retournèrent à Saint-André pour en découdre. Mais Charles Viviani, maire des Marches, ayant vu l'émeute se former, avait prévenu les brigades de gendarmerie de Montmélian et de Chapareillan. Il confiera plus tard à la justice que ce 8 octobre 1904 « les gendarmes ne pouvant arrêter la population, demandèrent télégraphiquement des renforts et c'est grâce à leur présence d'esprit et à leur sang-froid que l'on n'a pas eu à regretter de plus grands dommages et de plus graves incidents ».

La conduite détruite, l'eau et le calme revinrent au village. Cependant, le 16 janvier 1905, Cravario attaqua les mairies des Marches, de Myans et de Francin ainsi que François Gandy et demanda le remboursement des travaux, des dommages et des préjudices causés (près de 6000 francs au total). Il jugeait la municipalité de Les Marches responsable au regard de la loi du 5 avril 1884, qui rendait les communes responsables des dégradations lors d'émeutes. La réponse ne se fit pas attendre. Le 22 janvier 1905, les trois

communes simultanément repoussèrent la requête et demandèrent à leur tour réparation pour le préjudice de détournement des eaux (soit 1000 francs).

Les Marcherus étaient confiants, leur maire Charles Viviant était un avocat réputé de Chambéry. « L'affaire de l'eau » ou encore « l'affaire Cravario » occupait alors les esprits et les discussions. Qui aurait donc le dernier mot ?

L'été 1905 donna l'épilogue de l'histoire. Les usiniers durent détruire la canalisation et payer une indemnité à Gandy, qui eut ainsi gain de cause. Les usiniers, par contre, virent leur droit réaffirmé de faire des recherches d'eau et d'avoir une conduite de vidange. Quant aux communes, elles furent jugées responsables des dégradations et furent donc condamnées à payer des indemnités à Cravario. Mais le fond de l'affaire, c'est-à-dire

l'eau, fut gagné par les Marcherus dont l'action collective, quoique illégale, n'en a pas été pour autant inutile. Grâce à eux, les Marcherus d'aujourd'hui continuent de boire l'eau du Granier.

Cette « épopée villageoise » locale, continuité des problèmes frontaliers, qui opposèrent Les Marches à Chapareillan, a enfin inspiré une chanson écrite par François Carle du hameau des Granges. Ce dernier avait émigré vers Paris et y avait fréquenté le monde de la chanson, notamment le breton Théodore Botrel (1868-1925). De retour au pays, il s'inspira de l'air d'une de ses chansons (La Paimpolaise) pour composer « la Chanson de l'eau », qui fut chantée régulièrement dans la commune jusque dans le dernier quart du XX^{ème} siècle.

La chanson de l'eau, écrite par François Carle des Granges (1904)

Ma foi, n'est-ce pas un peu drôle
Dans le pays, il y a des gens
Qui cherchent à jouer un rôle
Pour se procurer de l'argent

Comme ces malins qui se disaient
La main dans la poche
Il n'y a plus rien au fond du gousset
Vite alors la misère approche
Les moulins sont bientôt à sec

N'osant pas se montrer à l'œuvre
Ils ont choisis « Griva Cario »
Disant pas de lâches manœuvres
Il faut de l'argent pour de l'eau

Car à Saint André, tout près de Vacher
Ils voulaient détourner la source
De l'eau qui nous alimente
Car nous espérons si nous arrivons

Toucher de la bonne galette
Bien des jaunes et des écus
Et très longtemps faire la fête
Sur la côte des Marcherus

Les Marcherus qui ne sont pas bêtes
Pendant qu'ils étaient chez Tissot
A Chapareillan, tous en fête
Croyant avoir détourné l'eau
Le son du tocain s'entendit au loin

Alors on vit bientôt les braves
Se réunir sous le drapeau
Marchant plus fort que les gendarmes
Pour aller reprendre leur eau

Il fallait les voir sur la brèche
Plus fougueux que les Japonais
Avec des massues et des bûches
Briser les tuyaux des meuniers
Puis tranquillement comme auparavant

L'eau revint remplir nos fontaines
Alimenter tous nos bassins
Et les meuniers confus et bêtes
Sont furieux : mais n'ont encore rien.

Nos travaux de généalogie

Lorsque nous entreprenons des recherches généalogiques sur notre famille, nous collectionnons tout d'abord des noms, des prénoms et des dates. Mais la curiosité nous amène à rechercher d'autres renseignements. Elle nous pousse à aller toujours plus loin pour comprendre les choses.

Bref, nous avons "mordu à l'hameçon" et cela devient un passe-temps prenant, mais ô combien précieux à transmettre à nos proches et nos enfants.

Depuis plus de 4 ans et un matin par semaine, notre groupe de généalogie composé de 6 personnes a commencé un long et fastidieux travail : la lecture et la transcription, puis la saisie informatique des actes d'état-civil de notre commune ; nous avons presque terminé. A cette occasion, je veux remercier, pour cela, ces courageux et joyeux généalogistes (débutants et confirmés).

Nous pouvons commencer à vous présenter quelques exemples de généalogies : celles des MAURIN, par branches et lieux d'habitation.

Pourquoi avoir choisi ce patronyme ? Parce qu'après la passionnante aventure d'un MAURIN, capitaine de la Marine marchande, racontée dans les précédents bulletins de notre association, nous avons ressenti la curiosité de savoir s'il avait un lien de cousinage avec les autres familles du même nom et des différents hameaux de la commune.

En établissant les arbres de cette famille, quatre des six membres de notre groupe ont découvert qu'ils étaient « cousins » par les MAURIN !

Les Maurins des Marches

La famille MAURIN est une ancienne famille de notre commune des Marches. On trouve déjà ce patronyme dans la Gabelle du sel de 1561.

Lors de nos recherches, les premiers que nous avons trouvés sont Hugues, Etienne, Benoît. Etaient-ils parents ?

Nous avons également trouvé trace de nos MAURIN dans le tabellion de Montmélian :

- en mars 1715, dans l'Acquis pour Benoît MAURIN et ses sœurs (Marguerite et Isabeau) par Pierre LA CROIX,

- en octobre 1725 : dans le Contrat Dotal entre Claude GARET et Barbe MAURIN la fille d'Etienne.

Dans la table générale de 1738 sont cités Benoît, Claude et Jean possédant une maison au chef-lieu, toutes ces informations réunies, nous font penser qu'ils habitaient dans le bourg des Marches et qu'ils étaient certainement parents.

Par la suite, les MAURIN ont essaimé dans divers hameaux du village : Pré Jacquemoud, Mur, les Abymes, les Granges, Séloge, St André et Myans.

Au fil du temps, ils se sont dispersés dans le département et certains sont partis à Paris. Même plus loin, pour Laurent MAURIN (fils de Pierre et de Jacqueline ARBET des Abymes de Myans). Agé de 31 ans, il a reçu son passeport n° 3310 au bureau de Chambéry pour Buenos Aires en Argentine en date du 7 mars 1889. Michel MAURIN, est devenu capitaine au long cours de la marine marchande et naviguait sur les mers du globe, voir nos bulletins 7, 8, 9.

Comment vivaient-ils ?

Dans le dénombrement de 1861, les maisons de la famille Maurin étaient recouvertes de chaume, puis de tuiles. Les plus riches avaient des ardoises. Dans les anciens recensements, nous découvrons que plusieurs membres de la famille vivaient sous le même toit (avec les grands-parents).

Mariages et enfants

La plupart se sont mariés au village, mais pas toujours. Ils se sont aussi mariés dans des communes environnantes. Par exemple :



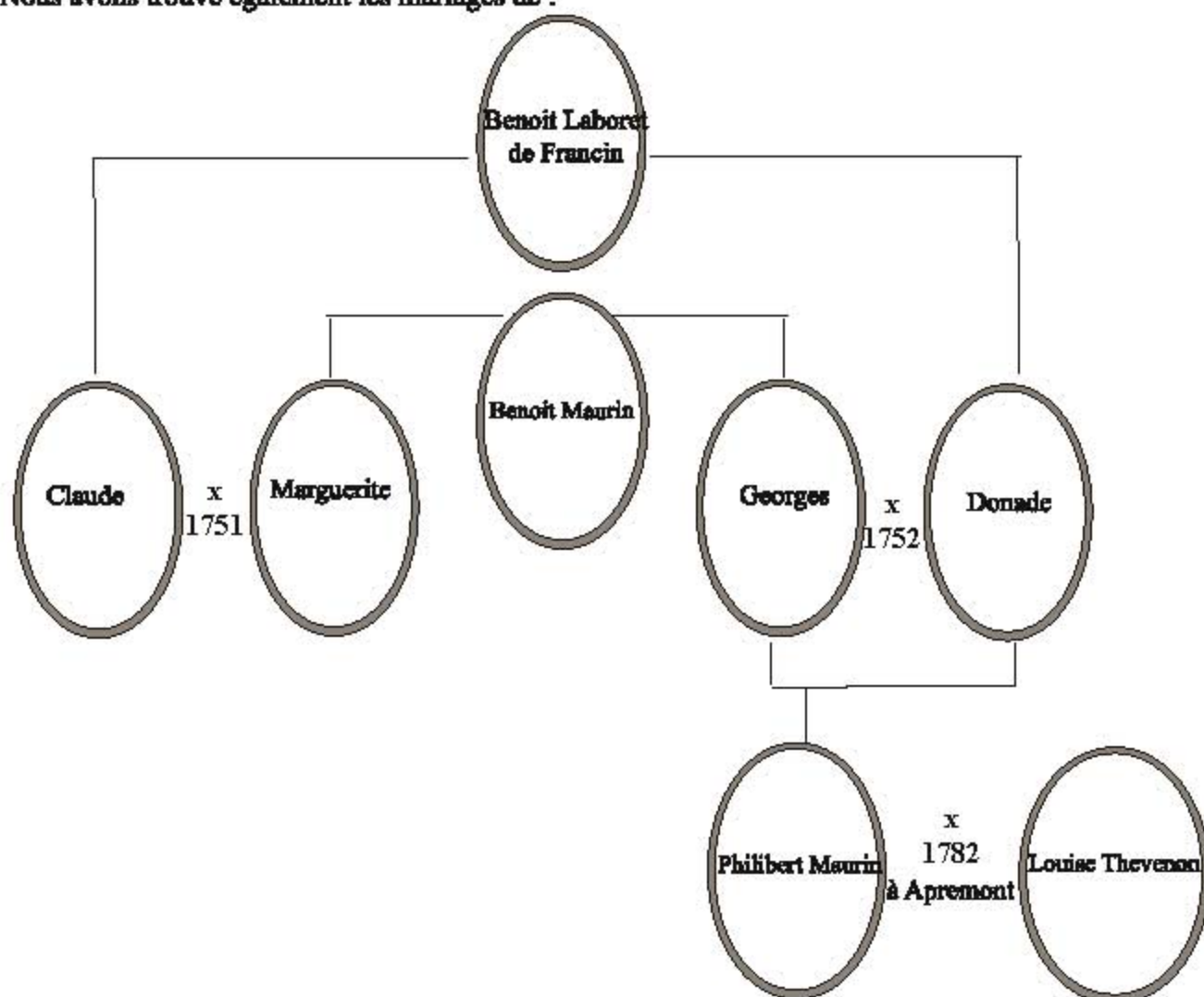
Parfois, lors de mariages croisés, deux frères d'une même famille épousaient deux sœurs d'une autre famille (dotes évaluées, cela évitait les partages de propriétés) :

Exemple :

1813 : MAURIN Jacques de Jean Baptiste (l'aîné) X CASSET Josephite de Nicolas

1823 : MAURIN Jacques (le cadet) de Jean Baptiste X CASSET Barbe de Nicolas

Nous avons trouvé également les mariages de :



Les couples MAURIN avaient souvent de nombreux enfants. Comme nous montre l'exemple de la famille de Claude MAURIN et Benoîte MOLLARD : 9 enfants (5 sont nés aux Marches et 4 à Myans). Un de leurs enfants, Philibert, a été par ailleurs baptisé à Chignin pendant la Révolution.

Dans certaines familles il y avait des jumeaux : naissances le 26 mai 1807 de deux jumeaux, François et Claudine enfants de Claude MAURIN et Marguerite PERCEVAL.

Nous remarquons que les familles étaient plus nombreuses autrefois et que beaucoup d'enfants mourraient à la naissance. Il n'est pas rare de voir des mères décéder à la suite des couches.

Il était donné le même prénom que le frère ou la sœur décédé(e) à l'enfant suivant qui naissait. Le même prénom était parfois donné, de génération en génération (grand-père, père, fils) et parfois pour deux frères (Claude dit l'Aîné, Claude dit le Cadet).

Quels métiers ?

Au départ, la plupart de nos ascendants étaient de simples laboureurs qui deviendront cultivateurs. Puis par le fait de mariages, de faits historiques et de l'évolution sociale, ils seront propriétaires-cultivateurs et enfin propriétaires.

Pour subvenir aux besoins du village, sont apparus une multitude de métiers : les forgerons, les menuisiers, les charpentiers, les meuniers, les tonneliers, les tailleurs, les boulangers, des charrons, des tisserands et des douaniers...

Puis nous comprenons que la vie du village est rythmée par les fêtes religieuses et les saisons : pour les mariages, les moissons et les déplacements (colporteurs).

L'instruction

Les anciens actes d'état-civil étaient écrits par le curé du village. Les registres paroissiaux des Marches ont été longtemps tenus par le curé Robert CHAPPERON

Au début du 19^{ème} siècle, les personnes instruites et les notables signaient les actes d'état-civil ; les autres personnes déclaraient ne pas savoir écrire et elles faisaient une marque (une simple croix pour les femmes). Par la suite, ayant été instruits, hommes et femmes écrivaient leurs noms et prénoms pour signer les actes d'état-civil.

Les fils Maurin envoyés à la guerre

Nous replaçons ainsi les familles MAURIN dans la grande Histoire, celle du pays où ils vivaient : le royaume de Piémont-Sardaigne et la France. Ainsi, Claude MAURIN et Benoîte MOLLARD ont eu deux fils présumés- morts aux armées françaises (sans-doute décédés en Russie), Claude en 1792 et Pierre en 1794.

Philibert MAURIN et Louise THEVENON des Abymes ont eu un fils, George en 1793, présumé mort aux armées françaises.

Georges MAURIN et Donat LABORET ont eu un fils, Pierre MAURIN, décédé le 13 novembre 1813 à Turin.

Jacques MAURIN et Jeanne SIMON de La Genoude ont eu un fils, Joseph François, né le 25 décembre 1886, et décédé en 1915 lors de la première guerre mondiale.

La généalogie n'est pas à raconter, elle se vit et se partage. C'est un moment de recherche collective et d'entraide. Elle permet de tisser des liens.

De plus en plus, nous avons besoin de retrouver nos repères et nos racines dans ce monde de mondialisation et de le transmettre à nos petits-enfants.

Si cela vous tente d'en connaître plus sur le passé de votre famille, nous vous invitons à venir nous trouver pour que nous puissions vous aider dans cette belle aventure.

Vous pouvez aussi rejoindre notre équipe du groupe de généalogie ; et ceci de 8h30 à 11 h 30 le vendredi matin.

Sources :

Recherches généalogiques personnelles envoyées par Melle Louise ANGELIER que nous remercions vivement.

Mairie de Les Marches :

Registres paroissiaux et état-civil des Marches
Archives Départementales de la Savoie :

Registres paroissiaux et état-civil d'Aprémont, de Francin, de Chignin et de Montmélian

Tableaux générales de 1738

Tabellion de 1715

Monument aux Morts de Les Marches

Nos travaux et enquêtes

Le dernier *Nymphéa alba* des Marches

Le nénuphar blanc est une plante répartie dans tout le continent eurasiatique et sud-américain. Aux Marches, le lac Saint-André en était riche, puis la fleur disparu complètement dans le dernier quart du XX^{ème} siècle du fait des traitements viticoles ou de l'impureté de l'eau. Perte dommageable aussi bien pour le patrimoine naturel que pour la beauté du site, seuls les souvenirs de quelques-uns peuvent permettre d'en témoigner. Ce qui s'est passé aux Marches, se produisit ailleurs. L'espèce est devenue rare, elle est ainsi inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en région Rhône-Alpes.

C'est donc avec beaucoup de soulagement que nous avons retrouvé la présence d'un spécimen encore en vie sur la commune, dans l'étang Simon au nord-ouest du lac Saint-André. En cette année 2011, trois lotus y ont fleuri, signe d'un regain de vitalité.

Le nénuphar blanc est une plante herbacée vivace de la famille des Nymphéacées. Cette plante aquatique peut atteindre deux mètres de haut et se développe dans les eaux dormantes, les bras morts des rivières et sur les lacs. A partir d'une forte souche, enracinée dans la vase du fond, poussent les longs pétioles des feuilles dont les limbes flottent à la surface. Les feuilles sont grandes (10 à 30 cm) avec des lobes bien marqués. Le calice se compose de quatre sépales, la corolle de plus de quarante pétales. Les étamines sont également très nombreuses et pourvues d'anthers jaunes.

On peut rencontrer en France une autre espèce, le nénuphar blanc boréal (*Nymphéa candida*) et le *Nymphaea lotus*, le lotus blanc d'Egypte.



Nymphaea Alba
Plante aquatique
fleur solitaire terminale

- * Type d'inflorescence : fleur solitaire terminale
- * Répartition des sexes : hermaphrodite
- * Type de pollinisation : entomogame, autogame
- * Période de floraison : juin à septembre

Graine :

- * Type de fruit : akène (fruit sec à une graine, exemple : gland)
- * Mode de dissémination : hydrochoric

Intermède patoisant

Lé Trè Soulan-ne O No-z-éton, on kou, trè komére Les trois soulardes ou Nous étions, une fois, trois commères

Shanson transkrita è patoè d'le Morache, è ékrite è grafi 'Konflan

No-z-éton, on kou, trè komére (bis)
Totè trè soule à la fè (bis)

Telon, telon, telon ton-ton
Totè trè soule à la fè

No-z-avon bin médjia trè polaye (bis)
On polaton, pé totè trè (bis)

Telon, telon, telon ton-ton
On polaton pé totè trè

No-z-avon bin médjia trè tomè (bis)
On batnason, pé totè trè (bis)

Telon, telon, telon ton-ton
On batnason pé totè trè

No-z-avon bin médjia trè michè(bis)
On michelon, pé totè trè (bis)

Telon, telon, telon ton-ton
On michelon pé totè trè

No-z-avon bin bis trè botolye(bis)
On botolyon, pé totè trè (bis)

Telon, telon, telon ton-ton
On botolyon pé totè trè

Ké tou K' von dire nou trè-z-ome ? (Bis)
D'no vé totè soule a la fè (bis)

Telon, telon, telon ton-ton
Totè trè soule a la fè

Nous étions, une fois, trois commères (bis)
Toutes trois saoules à la fois (bis)

Telon, telon, telon, ton-ton
Toutes trois saoules à la fois

Nous avons mangé au moins trois poules (bis)
Un petit poulet pour toutes trois (bis)

Telon, telon, telon, ton-ton
Un petit poulet pour toutes trois

Nous avons mangé au moins trois tomes (bis)
Un sérac pour toutes trois (bis)

Telon telon telon ton-ton
Un sérac pour toutes trois

Nous avons au moins mangé trois miches (bis)
Une grosse miche pour toutes trois (bis)

Telon, telon, telon, ton-ton
Une grosse miche pour toutes trois

Nous avons bu, au moins, trois bouteilles (bis)
Une grande bouteille, pour toutes trois (bis)

Telon, telon, telon, ton-ton
Une grande bouteille pour toutes trois

Que vont dire nos trois hommes ? (bis)
De nous voir toutes saoules à la fois (bis)

Telon, telon, telon, ton-ton
Toutes trois saoules à la fois

Intermède patoisant

Ereuzamé ké no trè-z-ome (bis)
Son modoa la fèra o cayon (bis)

Telon, telon, telo, ton-ton
Son modoa la fèra o cayon

N'aviévé yona chi la tobla (bis)
N'otra kitcha chi lo pavé (bis)

Telon, telon, telon ton-ton
N'otra kitcha chi lo pavé

N'aviévé yona djiè lè sédrè (bis)
Kè sè brilove lo-zartè (bis)

Telon, telon, telon, ton-ton
Kè sè brilove lo-z-artè

Aprè la miné si s'radimon (bis)
Leu fène saron dessoulo (bis)

Telon, telon, telon, ton-ton
Leu fène saron dessulo

No-z-éton, on kou, trè komère (bis)
Kè aviévon biè rigolo (bis)

Telon, telon, telon, ton-ton
E no avon biè rigolo

Heureusement que nos trois hommes (bis)
Sont partis à la foire aux cochons (bis)

Telon telon, telon, ton-ton
Sont partis à la foire aux cochons

Il y en avait une sur la table (bis)
Une autre couchée sur les pavés (bis)

Telon, telon, telon, ton-ton
Une autre couchée sur les pavés

Il y en avait une dans les cendres (bis)
Qui se brûlait les orteils (bis)

Telon, telon, telon, ton-ton
Qui se brûlait les orteils

A près minuit s'ils se radinent (bis)
Leurs femmes seront déssaoulées (bis)

Telon, telon, telon, ton-ton
Leurs femmes eront dessaoulées

Nous étions une foi trois commères (bis)
Qui avons bien rigolé (bis)

Telon, telon, telon, ton-ton
Et nous avons bien rigolé

Shanton p'la Polibna PONCET (après la Guèra d'Katôrze) Crœnôrèze, mourta è mil Nous è tèt'yon, a
katr'vè katr an

Chantée par Pauline Poncet (après la guerre de 14/18) Curiannaise décédée en 1931 à l'âge de 84 ans.

Actualités

"Expresso de Café"



Le 28 mai l'association a organisé une soirée conférence sur le thème des anciens cafés aux Marches.

Noëlle Merlet a fait revivre ces lieux de convivialité où les marcherous se rencontraient, elle a aussi évoqué l'histoire plus lointaine des débits de boissons sur le territoire national ; auberges, cabarets, tavernes, cafés au fil de trois époques ponctuée chacune par une chanson. Ce fut aussi l'occasion pour Jean Robert Dassé de donner quelques repères sur l'histoire des jeux pratiqués dans ces lieux publics.

Notons aussi que le Muséobar de Modane, avait confié à notre association une exposition photographique sur l'absinthe.

C'est ainsi que l'association Mémoire et Patrimoine des Marches a soufflé ses cinq bougies.

Présence au forum des associations

Le 03 septembre notre association était représentée par Marie Odile LAURENT et Ghislain GARLATTI, occasion de faire connaître notre association et ses différents centres d'intérêts. Les personnes visitant notre stand ont pu repartir avec un exemplaire offert de notre bulletin ou l'une des brochures éditées par l'association.

Fête au Château

Le 10 septembre, notre association a répondu présente à l'association "Santé et bien être" à l'occasion des portes ouvertes de la Maison de retraite, et présenta son activité.

Manifestation à retenir en 2012 !!

Soirée patoisante le 18 février à la salle Montgrabelle

**Manifestation à retenir en 2012 au printemps
journée d'information et d'actualités archéologiques**

Actualités

Journées du patrimoine

Anniversaire de la fondation du bourg de Les Marches, 710 ans !

Pour ce 710^{ème} anniversaire, notre association avait préparé un programme copieux : toute la matinée le groupe généalogie qui avait travaillé de longues heures pour établir les arbres de plusieurs familles, marcherues depuis plusieurs siècles les avait exposés et répondait aux visiteurs venus se renseigner sur leurs ancêtres, ou apportait des précisions sur les méthodes généalogiques.



Préparation des arbres

L'après midi Marie-Odile LAURENT et Sylviane SCHNEIDER avaient préparé deux interventions qui portaient sur la généalogie en générale et sur celle des Maurins en particulier.



Marie Odile Laurent et Sylviane Schneider intervenantes

Puis Ghislain GARLATTI brossa un tableau historique très complet de l'histoire du bourg depuis sa fondation et nous rendit sensibles les transformations de ce site médiéval au cours des siècles, il avait préparé pour l'occasion une reconstitution en images de synthèse et nous le suivîmes pour une visite virtuelle et un voyage dans le temps.



Ghislain Garlatti conférencier

Nous rendîmes également visite aux dames de Bellegarde, à la faveur d'une saynète enregistrée par des membres de l'association, qui les fit revivre quelques instants à nos oreilles.

Actualités



L'université de Panthéon Sorbonn-Paris I dans notre commune

Depuis le printemps une équipe des universités de Panthéon Sorbonne-Paris I, de Nanterre, et des CNRS de Lyon, Dijon, Besançon et Paris a choisit les Abymes comme lieu d'étude. Ce groupe de recherche, d'une quinzaine de personnes, menées par le Professeur Christophe Petit, se voue à percer le mystère de la reconquête des terres après l'éboulement du Granier de 1248 et l'anthropisation des abymes.

Archéogéographie, analyse sédimentologique, pollinique, modélisation de l'éboulement et des transports granulaires, leur enquête se veut pluridisciplinaire. Des sondages ont déjà été effectués au Lac Noir, au Lac des Pères et au Lac de Saint-André où des carottes de marne ont été prélevées.

Il a été proposé un partenariat entre cette équipe et notre association

Ce partenariat efficace avec l'équipe de Christophe Petit, à laquelle nous apportons notre érudition et notre connaissance hors-pair du terrain, permettra en retour de faire un bond en avant sur de nombreuses problématiques encore en suspend, d'obtenir par exemple l'analyse et la datation d'échantillons prélevés lors de nos différentes études, d'avoir enfin une cartographie fine du microrelief des abymes ou une reconstitution de ce que pouvait être le paysage avant l'éboulement...

Dans plusieurs mois, l'Association Mémoire et Patrimoine se fera un plaisir de présenter aux Marcherus les résultats des travaux de cette équipe et de ce partenariat entre l'érudition locale et l'université française.



Echange avec Michel Bouvard député de la Savoie

Dans le cadre de sa tournée bilan, le député de la Savoie M.Bouvard était aux Marches le 24 juin dernier. A cette occasion le député, interpellé sur les travaux en cours au secteur Pelousant, s'est dit sensible au sort du patrimoine archéologique de notre commune.

Le site à fort potentialité archéologique de «Les Gorges-Pelousant» est en effet l'objet de travaux d'aménagement golfique. Il lui a été remis un bulletin de l'association, et en réponse aux inquiétudes du président concernant les risques de destruction sauvages du site, a promis d'agir en conséquence, quitte « à déplacer le projet de golf, pour mettre en valeur la villa gallo-romaine ».

Enquête auprès de nos lecteurs

Votre avis nous intéresse, amis lecteurs du Bulletin de "Mémoire et Patrimoine".

Vous prenez plaisir à lire notre bulletin mais vous souhaitez tout de même voir paraître des articles sur d'autres sujets relatifs au patrimoine local,

Vous avez des remarques et suggestions à nous faire passer ou bien vous avez constaté une erreur dans les textes déjà parus,

Vous êtes en possession de documents d'archives ou bien vous pouvez vous mêmes témoigner à propos d'événements, lieux et personnages de Les Marches.

Ecrivez-nous sur papier libre, vous contribuerez ainsi à l'écriture des prochains numéros !

Le comité de rédaction


Remercions Madame Denise Bougré, Olivet (45) lectrice du Bulletin de « Mémoire et Patrimoine », pour sa lettre dont voici un extrait :

« Les Marches ! Petit village où je passais mes vacances chez mes grands-parents, près du portail du château ... Il s'en dégagait une atmosphère de calme, de sérénité, rythmée par les sonneries du vieux clocher, troublée seulement par le doux cliquetis des machines à coudre des gantiers car, dans presque chaque maison il y en avait une.

Et aussi, mémoire olfactive, cette odeur unique du feu de sarments servant à la cuisine.

Autre bonheur, et non des moindres, le son apaisant et rassurant d'une eau pure coulant nuit et jour dans ce qui ressemblait être un grand bénitier ovale en pierre rosée sculptée. Une vraie beauté ! »



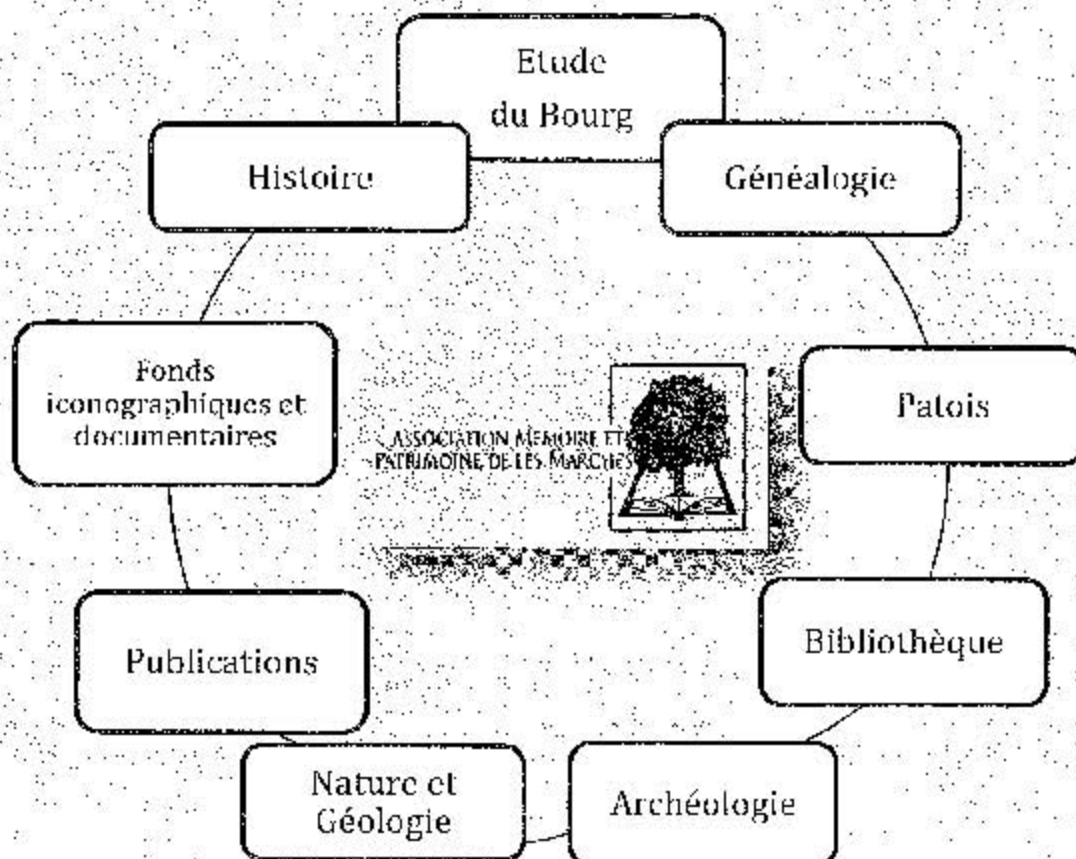
| | | | |
|---|--------------------------|---|--------------------------|
| <h1>BULLETIN D'ADHESION</h1> <p>Veillez joindre votre règlement à ce bulletin de renseignement. Cotation de 10 euros pour l'année civile en cours. Chèques libellés à l'ordre de l'association.</p> | |  <p>ASSOCIATION MÉMOIRE ET PATRIMOINE DE LES MARCHES</p> | |
| Nom : | | Prénom : | |
| Adresse postale : | | | |
| Courriel : | | | |
| Téléphone : | | | |
| ✍ Je souhaite prendre part au travail du (des) groupe(s) : | | | |
| Nature et Géologie | <input type="checkbox"/> | Patois | <input type="checkbox"/> |
| Archéologie | <input type="checkbox"/> | Généalogie | <input type="checkbox"/> |
| Fonds iconographiques et documentaires | <input type="checkbox"/> | Etude du Bourg | <input type="checkbox"/> |
| | | Bibliothèque | <input type="checkbox"/> |
| ✍ Je souhaite recevoir régulièrement : | | | |
| le compte rendu des réunions mensuelles | <input type="checkbox"/> | - le Bulletin de l'association | <input type="checkbox"/> |
| Adhésion de soutien uniquement | <input type="checkbox"/> | | |

« Mémoire et Patrimoine » en bref

Association créée en 2006, ayant comme but « la sauvegarde, la valorisation et l'étude du patrimoine archéologique, historique, culturel, culturel, artistique, technique et naturel de la communauté de Les Marches par tous les moyens appropriés » (article 2 des Statuts de l'association).

- Adhésion : 10 euros pour l'année civile en cours
 - Assemblée générale tenue en janvier
 - Bureau renouvelable tous les trois ans
- Réunions de travail mensuelles (le 4^{ème} vendredi du mois)

Groupes de travail



Manifestations et activités ouvertes à tous

- ✓ Soirée patoisante (février)
- ✓ Soirée de l'association (mai)
- ✓ Participation aux Journées du Patrimoine (septembre)
- ✓ Réunions du groupe Patois (le 3^{ème} vendredi du mois)
- ✓ Réunions du groupe Généalogie (tous les vendredis)
 - ✓ Recherches archéologiques (les mois d'été)
 - ✓ Sorties du groupe NaTuRe (ponctuelles)